

AMICALE DES SENIORS DE PROVENCE

REGLEMENT INTERIEUR

ANNÉE 2013

Ce document annule et remplace les versions antérieures du règlement de l'Amicale.

1) OBJECTIFS DE L'AMICALE

2) STRUCTURE

3) PARTICIPANTS

- A) Les membres**
- B) Les golfs**

4) ORGANISATION INTERNE

- A) Clubs homologués**
- B) Calendriers de rencontres**
- C) Réunions formelles**
- D) Communication interne**
- E) Budget de l'amicale**

5) ORGANISATION SPORTIVE

- A) Compétition Provence**
- B) Compétition Mistral**
- C) Règles communes aux deux compétitions**
- D) Compétition Inter Amicale**
- E) Règlement des compétitions**

6) DIVERS

- A) Frais d'inscription (compétitions)**
- B) Expédition des listes (participants)**
- C) Résultats par équipes**

1) OBJECTIFS DE L'AMICALE

- Organiser des rencontres sportives dans un climat de convivialité, si possible au moindre coût, pour les Seniors membres d'un CLUB adhérent à l' A.S. P.
- Permettre à ses membres de bénéficier de tarifs préférentiels sur tous les golfs fréquentés par l'Amicale.

2) STRUCTURE

- Constitution du bureau: 1 Président + Secrétariat (si possible).
 - 1 Vice Président.
 - 1 Trésorier.
 - 1 Responsable Poule A
 - 1 Responsable Poule B
 - 1 Responsable Mistral
- Ce bureau est constitué par des membres de l'Amicale, volontaires, élus pour un mandat d'une année .La possibilité de reconduction du mandat pour un ou plusieurs membres du bureau est admise.
- Pour des facilités de fonctionnement ,le trésorier devrait appartenir au même club que le président.

3) PARTICIPANTS

A) Les membres

Pour être membre de l' A.S.P, il faut :

- Etre membre d'un club de golf admis à l'A.S.P, et être licencié F.F.G. dans ce même club.
- Avoir plus de 50 ans pour les Dames et plus de 55 ans pour les Messieurs au premier Janvier de l'année.
- Avoir une carte A.S.P munie de la vignette de l'année en cours.
- Participer autant que possible aux activités de l' A.S.P. ou à celles organisées à l'intérieur de son club.

B) Les golfs

Pour qu'un club soit admis au sein de l'A.S.P., il faut que la direction du golf auquel appartient ce club :

- Propose aux membres de l' A.S.P. des greenfees à un tarif préférentiel, un jour fixe dans la semaine, plus si possible et ce toute l'année.
- Accepte d'organiser annuellement, en accord avec l' A.S.P., à un tarif préférentiel, une ou plusieurs compétitions en shot gun, à 09h30, suivies d'un repas obligatoire.
- Ce club s'engage à respecter le règlement intérieur et sportif de l'Amicale.

Important:

- Les tarifs préférentiels proposés seront déterminants dans la décision d'acceptation du club au sein de l'A.S.P.

Remarque:

- Les clubs qui ne participent pas aux rencontres organisées par l'A.S.P. n'ont pas droit aux cartes de l'Amicale et donc aux tarifs préférentiels.

4) ORGANISATION INTERNE

A) Clubs homologués :

- Mise en place pour le 30 novembre des clubs qui participent aux compétitions de l'année suivante.
 - a) Nouveau club : Le dossier de candidature doit parvenir au secrétariat de l'amicale pour le 31 octobre.
 - b) Départ club: Démission et exclusion, définies pour le 31 octobre.
 - c) Ancien club : La négociation tarifaire doit être, si possible terminée pour le 31 octobre.
- Pour éviter tous litiges et préparer l'année suivante sur des bases de tarifs sans équivoque rentrant dans l'objectif de l'A.S.P. , chaque club adhérent, par l'intermédiaire des capitaines, fera parvenir à l'A.S.P., et ce début octobre, une lettre d'engagement précisant :
 - Pour les compétitions : les périodes préférentielles avec tarif GF + Repas + golfette ..
 - Le ou les jours seniors, avec le tarif green fee + golfette.

B) Calendriers des rencontres :

- Etablis et diffusés pour le 31/12.

C) Réunions formelles

- **Réunion en milieu de saison** (Juin par exemple) :

Objectif :Point sur la saison en cours, difficultés rencontrées , propositions éventuelles, études des diverses suggestions pour la préparation de la saison suivante.

- **Réunion en décembre :**

Conjointement à la remise des trophées, mise en place du nouveau bureau, avec à l'ordre du jour :

- Bilan du Président.
- Bilan du trésorier.
- Budget de l'année suivante.
- Tarifs engagements, cartes, vignettes et inscriptions .
- Calendriers.
- Questions diverses.

- **Autres réunions :**

En cas de problèmes importants, ceux-ci seront examinés et si nécessaire soumis au vote des capitaines. (Majorité simple : en cas d'égalité la voix du président compte double).

D) Communication interne :

- Les problèmes d'organisation et de résultats sportifs peuvent transiter par le secrétariat du golf. Il est cependant souhaitable, qu'avec les possibilités offertes par Internet , le maximum de communications soit réalisé par mail.
- Les problèmes internes à l'Amicale ne sont à traiter qu'entre les clubs et L'A.S.P.

E) Budget de l'amicale :

- Les recettes proviennent :
 - de la vente des cartes (5 €) et des vignettes (3 €) par les capitaines des équipes qui collectent l'argent et les noms des adhérents, sous leur responsabilité.
 - de l'engagement des 18 équipes, fixé à 150 € par équipe, pour l'année en cours.
 - de la vente des vignettes, au delà de 150 €.
- Les dépenses sont justifiées sur factures :
 - Pour le renouvellement des cartes et vignettes.
 - Pour la dotation des trophées aux équipes 1^{er} de chaque poule et de Mistral, ainsi que pour la prestation éventuellement offerte aux participants aux différentes réunions.
 - Pour la dotation des récompenses aux rencontres de l'inter - amicale.

Trésorerie :

- Il convient d'avoir en caisse au 31 décembre un montant égal à une année de dépenses.

5) ORGANISATION SPORTIVE.

A) Compétition Provence.

- Compétition en stableford.
- Constitution de 2 poules : Poule A et poule B.
- Le nombre de clubs dans chaque poule peut être impair. La différence entre deux poules ne peut excéder 1 club.
- Le nombre de joueurs sera limité à 81.
- Le nombre de joueurs par équipe sera défini par le nombre de clubs qui participeront à la compétition soit :
(9 joueurs / Nb de clubs = X joueurs).
- Les nouveaux clubs demandant leur adhésion dans l'amicale seront la première année automatiquement en poule B
- Départ en shot gun, à 09h30, par équipes de 3 ou 4, avec un index faible - moyen - fort et de clubs différents.
- Résultats par équipe :
Premier brut + les 6 premières cartes en net (sauf évidemment celle du premier brut s'il rentrait dans les points en net).
- Récompenses : 2 joueurs en Brut
4 joueurs en Net + tirage au sort
Sans distinction de sexe.
- La dotation est réalisée par le montant des inscriptions.
- **En fin d'année sera établi :**

1) Un classement dans chaque poule.

- Classement par addition des points par équipe et remise en fin d'année d'une coupe au 1^{er} de chaque poule.
- Chaque année, les deux 18 trous et le 9 trous, les moins bien classés de la poule A, passeront en poule B et les deux 18 trous et le 9 trous, les mieux classés de la poule B, passeront en poule A.
-

- **Mesure temporaire** :ORANGE seul 9 tous changera de poule chaque année.
- Les trois meilleurs de la poule B passeront en poule A
- Les trois moins bien classés de la poule A passeront en poule B

2) Compétition finale .

- Elle se déroulera en deux parties

JUIN : Après sélection d'un club organisateur de la poule A, rencontre des 18 clubs sous la forme d'une compétition en match individuel en NET STABELFORD. Cinq joueurs par équipes y compris le capitaine soit 90 joueurs au total . Deux joueurs du club organisateur seront remplaçants pour atteindre 92 joueurs soit 23 DEPARTS.

Les QUATRE premiers NET seront retenus pour le classement par équipes.

NOVEMBRE :Après sélection d'un nouveau club de la poule B, meme rencontre qu'en JUIN ,le capitaine pouvant introduire de nouveaux joueurs et modifier l'équipe du mois de juin.

ANNONCE DES RESULTATS DE JUIN +NOVEMBRE ET REMISE DE LA COUPE AU VANQUEUR

B) Compétition Mistral

Pour l'année 2011 la compétition Mistral se jouera sur 9 clubs : SERVANES, ECOLE DE L'AIR, SET CLUB, ALLAUCH, ORANGE, LA SALETTE, DIGNE, MIRAMAS, LA CABRE D'OR

Chaque club pourra donc engager 4 camps de 2 joueurs.

La différence d'index entre les deux joueurs d'un même camp devra impérativement être inférieure à 10. Il est rappelé en outre que tout index supérieur à 36 sera ramené à 36.

Ces dispositions sont applicables aux deux formules: SCRAMBLE et 4 BALLEES.

Les scores nets des 5 PREMIERS camps seront pris en compte pour le classement par club.

Récompenses : - Première équipe en Brut.

- Les 2 premières équipes en net, plus le tirage au sort.

(Les dispositions concernant MISTRAL continuent à figurer dans le règlement intérieur pour être appliquées dans leurs principes)

REGLES DE JEU DU SCRAMBLE :

Sur le fairway ou zones tondues ras

On place la balle. Ordre de jeu indifférent.

Dans le rough : La Balle choisie est jouée par son propriétaire. La 2ème est droppée (et non placée), à moins d'un club sans se rapprocher du drapeau.

Dans les obstacles et bunkers :

Même règle que dans le rough.

(Rester dans le bunker ou l'obstacle)

Si eau fortuite dans le bunker et impossibilité de dropper : dropper hors du bunker avec un point de pénalité.

Sur le green : ordre de jeu indifférent.

C) Règles communes aux deux compétitions.

Il est impératif d'être classé pour participer aux compétitions Provence et Mistral.

Il est rappelé que les index supérieurs à 36 seront impérativement ramenés à 36. Toutefois (en rencontre Provence) les points stableford correspondants à l'index réel seront pris en compte pour modification éventuelle d'index.

NOTA :

1 : Pour participer aux rencontres de l'AMICALE tout joueur doit être impérativement licencié à de son club.

2 : Lors de l'inscription, la participation au repas (obligatoire), doit être considérée comme un engagement ferme.

3 : Pour participer à Mistral, le club doit obligatoirement être déjà inscrit aux compétitions Provence.

4 : Il est demandé à chaque Capitaine de bien vouloir appliquer rigoureusement les dispositions du règlement intérieur et de dénoncer toute forme de tricherie possible.

- La totalité des CLUBS de golf de Provence est admissible.
- Golf 9 trous La compétition se fera sur 2 jours :
 - Le 1^{er} jour la moitié des équipes participeront à 2 parcours soit 18 trous, Le 2eme jour procédure identique avec des joueurs différents.
 - Les index compris entre 53 et 36 seront ramenés à 36.

- **Remplaçants :**
- En cas de nécessité un remplaçant pourra être admis le matin de la compétition.
- En fonction de l'effectif présenté par chaque équipe, le Capitaine recevant pourra compléter en prenant des joueurs dans son club .
- **Au delà de 81 et 72 personnes pour Provence et Mistral, aucun remplaçant ne sera admis.**

- **Les remplaçants ne pourront pas :**
- Participer aux résultats de leur club.
- Recevoir un prix.
- Ils pourront participer à la dotation des lots par tirage au sort et leur résultat en Net pour les compétitions Provence sera pris en compte sur Fléole.

- **Pour éviter toutes erreurs :**
- Les cartes des remplaçants seront barrées dans la diagonale avec un surligneur.
- Dans la case réservée au nom sera inscrit remplaçant.

D) Compétition inter-amicale

- Participation des 40 meilleurs joueurs de chaque amicale.
- Compétition sur 2 rencontres, une en Provence l'autre en Côte d'Azur.
(Voir règlement particulier à cette compétition).

E) Règlement des compétitions.

- L'amicale doit veiller au bon déroulement des compétitions dans le respect des règles et de l'étiquette. S'il en est autrement l'Amicale prendra toutes dispositions pour prévenir et sanctionner un joueur ou une équipe.
 - Les litiges, pendant les compétitions, seront réglés par l'organisateur de celles-ci, en fonction des règles locales.
 - En cas de parcours indisponible l'équipe de ce golf pourra réaliser à titre exceptionnel sa compétition sur un autre parcours de l'A.S.P. après l'accord du bureau.
 - Tee de départ :
 - **Boules jaunes pour les Messieurs toutes séries.**
 - **Boules rouges pour les Dames toutes séries**
 - Remise des cartes de scores :
 - Passage obligé au recording de chaque équipe :
 - pour contrôler les résultats.
 - pour signer les cartes et les remettre au responsable du club organisateur.
- En cas de non respect de cette règle aucune contestation ne sera admise.

- RADIATION

- Toute équipe sera suspendue pour le restant de l'année en cours après la deuxième Compétition sans participation de joueurs du dit club.

Il en sera de même pour tout manquement grave au règlement intérieur qui pourrait entraver le bon fonctionnement de l'AMICALE.

Dans ces conditions et en fonction de la faute retenue, le Président, après avoir écouté les parties, proposera pour le 31 Octobre une radiation de **UN AN ou voir définitive** qui sera votée lors de l'A.G. des capitaines présents ou représentés à la majorité simple.

- Tricherie.

Si un joueur est pris en train de tricher : après enquête du bureau, dans le cas où la tricherie est confirmée les sanctions seront :

1ère faute : Exclusion des compétitions pendant 1 an.

2ème faute : Exclusion définitive des compétitions seniors.

Les capitaines devront veiller à la constitution de leur équipe.

- Jeu lent.

Un camp, ayant au moins deux trous de retard par rapport au précédent, sera pénalisé de deux coups à l'arrivée. (Pour chaque joueur du camp concerné)

6) DIVERS.

A) Frais d'inscription.

- Le montant de l'inscription des joueurs aux compétitions (4 € actuellement) est sous la responsabilité du capitaine du club organisateur. Il en dispose, dans la totalité, pour financer les récompenses.

B) Liste des participants.

- La transmission des listes à l'organisateur de la rencontre doit se faire 4 jours avant la rencontre. Sur chaque liste doit figurer :
 - Les joueurs titulaires de l'équipe.
 - Ne pas oublier : nom- prénom – licence – index – repas – golfette. Le but est d'éviter tous litiges.

B) Résultats par équipe.

Le club organisateur devra fournir :

Les résultats brut et net de la totalité des joueurs.

- Les résultats en net par équipe.
 - Avant de communiquer les résultats en brut et en net, surligner, sur la feuille en brut et en net, le nom des remplaçants, afin d'éviter de les prendre en compte pour le résultat du jour.
- Avec les résultats communiqués, par le club organisateur, seront remis au Président ou à l'un de ces représentants, les originaux des listes d'inscription envoyées par les différents clubs et les cartes de scores des joueurs.
- Dans les 8 jours les résultats seront communiqués par fax ou mail aux capitaines des clubs.
- S'il y a des réclamations, elles devront se faire dans un délai de 10 jours après réception des résultats.